

Paris, le 4 novembre 2021 N°1629

## COMMUNIQUÉ CONJOINT DU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

OCDE/Comité d'aide au développement – Accord pour un alignement de l'aide publique au développement avec l'Accord de Paris et l'exclusion du charbon du périmètre de l'aide

À la veille de la COP26, les plus grands bailleurs d'aide publique au développement (APD) réunis au sein du Comité d'aide au développement de l'OCDE se sont accordés le 27 octobre dernier sur un meilleur alignement de l'APD avec les objectifs de l'Accord de Paris, excluant du périmètre de l'aide tout soutien au charbon sans dispositif d'atténuation, dont le Comité d'aide au développement est le garant. 28 membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE se sont également engagés à limiter à de rares exceptions le soutien aux autres énergies fossiles (pétrole et gaz).

A l'initiative de la France, le Comité s'était engagé depuis plusieurs mois dans un processus de verdissement de l'APD afin de placer les enjeux climatiques et environnementaux au cœur des politiques de coopération au développement.

La France salue cet accord du Comité d'aide au développement de l'OCDE qui s'inscrit au cœur de l'ambition internationale pour accomplir la transition vers un monde sobre en carbone.

Pour en savoir plus : <a href="https://www.oecd.org/dac/development-assistance-committee/dac-declaration-climate-cop26.htm">https://www.oecd.org/dac/development-assistance-committee/dac-declaration-climate-cop26.htm</a>

## **Contacts presse**

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères Service presse 01 43 17 57 57 presse.dcp@diplomatie.gouv.fr

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance 01 43 18 41 13 presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr